

jours être d'une grande propreté, et non enduit de savon ou autre substance ;

2° Après le premier lavage, rincer les ustensiles, canistres ou chaudières, avec de l'eau bouillante et ensuite les mettre sur une planche ou un pieu (piquet) pour les faire sécher. Il faudra naturellement les placer de façon à ce que les égouts puissent se faire facilement, autrement, l'eau en séjournant dans le fonds de l'ustensile fera rouiller le ferblanc.

Espérant, Monsieur l'Administrateur que vous trouverez mon système préférable, je vous remercie de l'espace que vous m'avez accordé et que vous auriez peut-être pu employer à d'autres correspondances plus utiles, et je demeure Monsieur, Votre dévoué,

R.

Comité de Régie

LUNDI 9 MAI 1892.

Présidence de Henri Langelier, écrivain, 1er Vice-Président

Présents : MM. J. Leduc, J. Benoit, J. Marsan, J. Bernard, J. B. Hevy, J. B. Morin, J. H. Morin, Ls. Cordeau, D. Dumaine et F. Lajoie.

Après lecture, le rapport de la dernière séance est approuvé.

Applications pour bénéfices de MM. Alex. Champigny, 2 mai.

Théodore Wester, 5 mai.

Révd. J. Barré, 3 mai

La première de ces applications est laissée sur la table, avant considération, jusqu'à la prochaine séance, faute d'informations suffisantes. La dernière, envoyée le 3 mai et alléguant maladie depuis le 25 avril, ne datera que du dit jour 3 mai, conformément à l'article 246 des règlements.

Résolu de payer :

Aux malades.....	54.00
Dépenses de bureau (avril)...	3.70
Ruban tricolore, pour insignes	4.05
Examen d'aspirants.....	2.00
Pour insignes de membres...	37.50
Décès d'épouse.....	25.00
Secr.-Trés. (bal. d'avril).....	8.50

Sur proposition de M. D. Dumaine, secondé par M. J. Benoit à l'effet que la somme de \$500 collectée en avril pour le paiement de la dite somme de \$500 aux ayant droit, E. Guillet et E. Bouvier, par moitié à chacun d'eux, soit répartie également, et chaque mois ensuite jusqu'à parfait paiement d'icelle, à la famille de MM. E. Guillet, E. Bouvier, T. Amiot et S. Trudeau, tous décédés en mars dernier, le comité,

Considérant que, aux termes de l'article 262 des règlements, la somme susdite de \$500 n'est payable que aussitôt que collectée en vertu des règlements.

Considérant que, en vertu du règlement qui en règle la collection, cette somme de \$500, pour les dits ayant droit, Guillet et E. Bouvier, ne sera perçue que le ou vers le 15 juin prochain et que, partant, le paiement actuel d'icelle ou d'aucune partie serait anticipé.

Considérant que le droit à des paiements anticipés des autres dits ayant droit T. Amiot et S. Trudeau

est, sous les circonstances, légal, au moins, à celui des premiers lesquels ne peuvent invoquer la priorité dans la distribution des faveurs par paiements anticipés ; Il est résolu, en conséquence, que le montant collecté soit également reparti entre les quatre bénéficiaires E. Guillet, E. Bouvier, T. Amiot et S. Trudeau en tenant compte, cependant, des avances faites jusqu'à ce jour à chacun d'iceux.

Veuve E. Bouvier \$125.00

" Stanislas Trudeau 125.00

" T. Amiot 113.00

" E. Guillet 75.00

Une résolution de l'Union St-Joseph à St-Dominique, imposant l'amende à tous les membres de cette succursale qui n'assisteront pas à ses réunions est déclarée régulière, et approuvée par ce Comité. La résolution susdite, adoptée régulièrement et d'un effet local, obligera les intéressés comme règlement jusqu'à amendement ou abrogation d'icelle de la même manière. Le revenu, par l'amende imposée comme susdit, constituera un fond spécial à la disposition de la succursale qui en disposera à son gré.

Résolu que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'écrire à ceux des membres de l'Union St-Joseph actuellement endettés de plus de \$5.00, qu'ils aient à payer immédiatement tels arriérés qu'ils pourront devoir.

Demandes d'admission et certificats requis pour les aspirants suivants qui sont déclarés admis :

Révd. A. Allaire, Ptre, 25 ans. St-Pie

Nap. Blais, journalier, 28 ans. "

J. B. Pelletier, cordon, 26 ans. "

C. Côté, cultivateur, 37 ans. "

J. Rodier, boulanger, 32 ans. "

T. Halley, contracteur, 35 ans. "

[St-Dominique]

Révd. A. Benoit, Ptre, 28 ans. [Mariville.]

Et le Comité s'ajourne.

LE MOIS DE MARIE !

Mater amabilis.

PARAPHRASE

Le sanctuaire se pare de fleurs ; un petit autel, succédant à la niche rose et d'or de l'Enfant Jésus, se dresse en avant de l'hémicycle sacré.

Une statue drapée dans un manteau d'azur, les mains tendues miséricordieusement vers l'humanité, en occupe le centre ; tout autour de la statue, une guirlande de roses ; au pied, des bouquets de fleurs, primeures de la saison nouvelle, dont les frais calices se tournent vers la madone, comme pour lui offrir le parfum suprême d'une vie prématurément tranchée.

Dans la famille, on vient de terminer le repas du soir.

Du beffroi s'exhale l'harmonie connue de l'Angelus, éloquent invitation à la prière.

La foule arrive, circule sur le parvis sacré et s'agenouille pieusement.

L'orgue prélude ; les candélabres s'allument dans le pénombre ; et l'homme de la prière monte, revêtu de son blanc surplis, dans la chaire de vérité.

C'est l'heure solennelle où la catholicité toute entière se prosterne aux pieds de la mère de Dieu.

Le premier jour de mai, en tout endroit de la terre, ramène au cœur tout un monde d'espérance et de poésie.

Et le mois lui-même peut-il avoir une dédicace plus élevée, plus salutaire, une consécration plus digne qu'à celle que l'on nomme en tous lieux, *Mater amabilis, Stella matutina, Causa nostræ iustitiæ*, dans l'admirable oraison jaculatoire que l'on va réciter et chanter chaque jour du mois dans tous les temples catholiques.

Et Marie ! Quel nom gracieux ! C'est, disait naguère un journaliste distingué, " le nom choisi entre tous pour se poser sur la tête des filles de notre France " et aussi du Canada français.

Toutes ou presque toutes, ajoutait-il, elles s'appellent Marie, depuis la bonne vieille assise à son rouet, jusqu'à la grande dame du castel.

Quand le berceau a reçu la petite voyageuse, venue du ciel, la mère attache ce nom à son front, pour appeler sur cette petite fragilité, un rayon d'étoile.

" Je vous salue, Marie, pleine de grâces, " a dit l'ange, et le poète s'est écrié : *Date lilia*. Apportez à pleines mains les roses, les lys de la vallée ! tressez-lui une couronne ! jetez chez pour elle de fleurs le chemin de la vie ! *Date lilia* !

La fausse monnaie

La monnaie est dite fausse quand elle est fabriquée dans le but de tromper celui qui la reçoit ; les faux monnayeurs substituent à l'argent, dans une pièce de monnaie, du plomb ou tout autre métal blanc de peu de valeur, puis ils vont chez un marchand qu'ils payent avec cette pièce fausse. Ces hommes se donnent souvent beaucoup plus de peine pour faire de la fausse monnaie qu'il ne leur en coûterait pour gagner honnêtement leur vie ; et ils encourrent des peines sévères mais justes, car ils contribuent, par le vol dont ils se sont rendus coupables, à jeter le trouble dans les transactions commerciales.

Le marchand qui a reçu une fausse pièce ne s'en aperçoit pas toujours, il s'en sert à son tour et la pièce peut circuler pendant quelque temps sans qu'on y prenne garde ; mais il arrive un moment où elle est reconnue fausse, et il faut toujours que quelqu'un soit victime de la mauvaise foi du faux monnayeur. Si un semblable accident se renouvelait souvent, on verrait disparaître la confiance avec laquelle nous sommes habitués à recevoir la monnaie, confiance qui est la base de son utilité.

La personne, qui se trouve avoir accepté une pièce fausse et qui s'en aperçoit trop tard pour la refuser, ne doit plus chercher à la faire passer en d'autres mains, sinon elle commettrait un vol. Etre trompé est un malheur, mais cela ne donne pas le droit de tromper les autres.

Supposez qu'on vous ait volé une

piastre, pouvez-vous, pour vous en dédommager, aller les prendre dans la poche de votre voisin : ce serait exactement la même chose si vous payiez un marchand avec une pièce que vous sauriez fausse.

Alteration des monnaies

Jadis en France, comme dans tout le reste de l'Europe, on pensait que l'effigie déterminait la valeur de la pièce de monnaie, qu'on pouvait diminuer son poids et la faire recevoir pour la même valeur qu'auparavant, si l'on avait soin d'y ajouter les mêmes chiffres comme écus et comme livres. Les gouvernements sous l'ancien régime, ont eu recours de temps en temps à cet expédient pour se procurer des ressources qu'ils ne savaient pas demander à l'impôt. L'abaissement du poids des monnaies était réglé à l'avance par une ordonnance royale qui maintenait leur valeur nominale ; les monnaies altérées étaient donc légales, mais elles n'en produisaient pas moins un grand dommage pour le commerce et pour la fortune du pays. On a heureusement renoncé à ce détestable moyen d'alimenter le trésor public, mais il n'y a guère plus de deux cents ans que les monnaies, en France, ne subissent plus de ces altérations qui ont fait donner, à tort il est vrai, à certains rois, le nom de faux-monnayeurs.

Une sage devise

On discutait sur le progrès. La plupart, — les paresseux, le trouvaient trop rapide, et laissaient même entrevoir qu'à leur gré il serait prudent de s'arrêter, sinon de retourner en arrière. D'autres, les téméraires, prétendaient au contraire qu'on avançait jamais assez vite, et insinuaient que quelques petites révolutions n'étaient pas inutiles de temps à autre pour hâter la marche de la société vers un état meilleur.

On pria un ancien militaire, qui avait écouté jusqu'alors en silence, de donner son avis.

— Messieurs, dit-il avec une douce fermeté, voici ma devise : En avant, toujours en avant !... au pas ordinaire.

LA VÉGÉTATION AU PRINTEMPS

Plus vous travaillez un sol humide, plus il se durcit ; il faut attendre pour semer qu'il soit sec et prêt : alors il faut se presser. Cependant, il est certaines choses que l'on doit mettre en terre le plus tôt possible au printemps, comme les greffes d'asperges, les racines de rhubarbe, les arbres fruitiers et d'ornement. Plus vous plantez ces choses de bonne heure au printemps, plus vous aurez la chance de les voir reprendre ; vos chances de succès diminueront à mesure que la chaleur augmentera. Les gelées du printemps ne sont pas à craindre pour cette végétation qui peut endurer plus de froid qu'on ne le croit ordinairement. Cultivateurs, pensez à votre jardin. Dans quelques jours vous y